



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 19 JUIN 2019**

N°CT2019.3/078-1

L'an deux mil dix neuf, le dix neuf juin à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Mireille COTTET, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Ange CADOT à Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Michel DE RONNE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Roger DUPRE à Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Bruno HELIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Séverine PERREAU, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Marie-Claude GAY.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Axel URGIN.

Secrétaire de séance : Madame Catherine DE RASILLY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/078-1
Identifiant télérmission	094-200058006-20190619-lmc110624-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 19 JUIN 2019**

Nombre de votants : 61

Vote(s) pour : 61

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/078-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190619-lmc110624-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 19 JUIN 2019

N°CT2019.3/078-1

OBJET : **Equipements culturels et sportifs** - Adoption du règlement intérieur des Conservatoires de Grand Paris Sud Est Avenir - Revalorisation des tarifs des droits d'inscription dans les conservatoires et écoles de musique ainsi que des tarifs des prêts d'instrument

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 relative à la reconnaissance de l'intérêt territorial des équipements culturels et sportifs ;

VU la délibération du conseil de territoire n°2018.4/070 du 20 juin 2018 portant revalorisation des grilles tarifaires des conservatoires et écoles de musique, d'art dramatique et de danse et harmonisation des principes de scolarité et des pratiques de paiement ;

CONSIDERANT que par délibération n° CT2016.10/195 modifiée du 14 décembre 2016, le conseil de territoire a transféré à l'établissement public territorial les conservatoires des villes d'Alfortville, de Boissy-Saint-Léger, de Bonneuil-sur-Marne, de Chennevières-sur-Marne, de Créteil, de Limeil-Brévannes et de Noisieu ;

CONSIDERANT que ces conservatoires disposaient de règlements très différents les uns des autres associant parfois des dispositions d'ordre pédagogique et réglementaire ;

CONSIDERANT qu'afin d'apporter de la lisibilité entre les différents documents nécessaires au bon fonctionnement d'un conservatoire, il convient d'harmoniser le règlement intérieur à destination des usagers pour les sept conservatoires territoriaux ;

CONSIDERANT par ailleurs que chaque année il apparaît nécessaire de majorer de 1% (arrondi à l'entier supérieur dès la première décimale) les tarifs des conservatoires et écoles de musique gérés par GPSEA tant en ce qui concerne les locations d'instrument (Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes, Alfortville, Créteil) que les frais d'études ;

CONSIDERANT que des évolutions tarifaires s'avèrent nécessaires pour soutenir le développement de l'école de musique de Noisieu ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/078-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190619-lmc110624-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 19 JUIN 2019

CONSIDERANT que l'instauration d'un tarif spécifique au Conservatoire à Rayonnement Régional de Créteil (CRR) pour les étudiants de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) dont le campus est à proximité immédiate de cet établissement, permettrait de leur proposer l'accès aux pratiques collectives du CRR (orchestres, chorales, musiques du monde...);

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le règlement intérieur des conservatoires ci-annexé.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** les tarifs des droits d'inscription aux conservatoires et de prêts d'instruments aux élèves à partir du 1^{er} septembre 2019 ci-annexés.

ARTICLE 3 : **APPROUVE** les tarifs de l'école de musique de Noisieu ci-annexés.

ARTICLE 4 : **APPROUVE** l'application de la gratuité pour une pratique collective au CRR aux élèves de l'UPEC dans le cadre d'une option transversale de leur formation universitaire.

ARTICLE 5 : **APPROUVE** l'application du tarif « résidents GPSEA cours collectif seul » pour une pratique amateur des élèves et du personnel de l'UPEC.

ARTICLE 6 : **DIT** qu'une réduction de 20% des frais de scolarité est accordée aux membres des 2 associations suivantes : Musique de Créteil et Espérance Brévannaise sur présentation d'un document faisant état de leur appartenance aux dites associations.

FAIT A CRETEIL, LE DIX NEUF JUIN DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	01/07/19
Accusé réception le	01/07/19
Numéro de l'acte	CT2019.3/078-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190619-lmc110624-DE-1-1